

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 07 décembre 2017 à 20H00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Boucard Michel, Château Tom, Grange David, Maradan Raphaël

Excusés : Jeanneret Eddy, Sauser Antoine

CC :

Hänni David, Raval Philippe, Vermot Julien

Absent : Chateau Eric

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09.11.2017
3. Budget 2018
4. Arrêté « Autorisation fiduciaire »
5. Arrêté concernant l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance.ne
6. Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie
7. Information de la commission de recrutement
8. Information du conseil communal
9. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 09.11.2017

N. Dunand : Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 09 novembre 2017 ?

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents. (8 oui)

3. Budget 2018

N. Dunand : Indique qu'un rapport de la commission financière aurait dû lui parvenir, comme elle ne l'avait pas reçu à 14h00, elle donne la parole à D. Grange, membre de ladite commission. Le rapport était arrivé après 14h00 par e-mail chez Nicole, il est annexé au présent procès-verbal.

D. Grange : A établi un rapport, il indique que le budget 2018 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission financière. Avant de lire le rapport du conseil communal (annexé au présent procès-verbal), il fait quelques remarques sur le Budget 2018 qui est déficitaire ce qui est le cas dans de nombreuses communes du canton, cette année les communes bénéficiaires pourront se compter sur les doigts d'une main. Nous sommes heureusement encore passablement épargnés avec un budget déficitaire de 83'310 Fr. La lecture du budget est intéressante surtout par rapport aux écarts du budget 2017 et par rapport aux écarts aux comptes 2016. C'est par là qu'on peut voir l'évolution des postes et l'évolution globale des finances d'une commune. En regardant le résumé du budget, à la page classification fonctionnelle (résumé), on peut voir que 3 postes présentent des écarts importants par rapport aux comptes 2016.

Il s'agit de la **Formation**, au budget 2018 ce poste présente un supplément de dépense de Fr. 13'045, somme importante par rapport à notre budget. Ce poste n'est pas de notre ressort, c'est le nombre d'élèves scolarisés de notre

commune qui détermine cette dépense. On est bien évidemment heureux d'avoir beaucoup d'enfants, mais les écolages coûtent cher.

La Sécurité sociale, tout ce qui concerne la famille et la jeunesse, là aussi nous avons 13'000 Fr. de plus qu'aux comptes 2016. Il s'agit d'un report de charges du canton, nous n'avons aucun pouvoir là-dessus. Les calculs sont effectués à l'habitant.

Enfin, au chapitre **Finances et impôts**, pour la péréquation financière nous avons budgété Fr. 70'000 de moins qu'aux comptes 2016, et là aussi nous n'avons aucune maîtrise.

Par rapport à la **Formation**, on voit que les dépenses supplémentaires se situent au Cycle 3, il y a 20'000 Fr. d'écart par rapport aux comptes 2016. Il s'agit simplement de deux écolages supplémentaires. Un écart est également présent entre Budget 2017 et Budget 2018 au niveau des immobilisations incorporelles où on passe de 5'000 à 8'000 Fr. Il s'agit de matériel pour la halle de gymnastique, pour le système d'alarme, etc.

Autre point intéressant aussi, point sur lequel nous avons le droit de disposer de notre argent, « **Subventions aux organisations privées locales à but non lucratives** », nous constatons une augmentation de Fr. 2'700 par rapport au budget 2017, il s'agit de subventions supplémentaires communales pour Corbak et la Société de Jeunesse qui fêteront un jubilaire en 2018.

Au niveau de l'immeuble « **Vieux Puits** », les revenus financiers budgétés correspondent à 8 mois de loyers.

Lecture du rapport du conseil communal (annexé).

R. Maradan : Demande des explications au sujet du point 96. Il s'agit des revenus de tous les immeubles communaux.

C. Simon-Vermot : Enumère les revenus des différents immeubles et explique que tous ces revenus contribuent à diminuer la perte de l'exercice. Elle indique à ce sujet que les ventes de terrains ne sont pas budgétées, car souvent imprévisibles. Aux comptes 2016, la recette de 18'000 Fr. correspondait à une vente. Pour Le Vieux Puits, en 2018, il y aura une perte, puisque nous devons investir pour une remise en état selon le rapport du SCAV. Les frais ont été calculés sur 9 mois alors que les loyers seulement sur 8 mois.

N. Dunand : Demande si pour l'immeuble de La Forge 112, le revenu de 30'000 Fr. est net.

C. Simon-Vermot : Indique que oui, qu'il s'agit d'un bon rendement pour la commune, si tous les appartements sont loués, c'est un apport supplémentaire.

A. Theurillat : Demande qui devra participer aux frais de transports scolaires.

P. Raval : Il s'agira des parents dont les enfants bénéficient du transport scolaire communal et de l'abonnement de bus de Car postal (pour Le Locle ou La Brévine). Il explique qu'auparavant nous étions subventionnés par l'Etat pour les transports scolaires, depuis 2 ans, nous n'avons plus rien. Les transports sont donc maintenant totalement à charge de la commune. Les enfants sont scolarisés durant 9 mois par an et bénéficient de l'abonnement de bus durant les 3 mois de vacances. Ce qu'il faut rappeler aussi c'est que notre transport scolaire coûte 1'200 Fr. par élève par année. La commande des abonnements ne se fera plus par le bureau communal, les parents devront s'en occuper à l'avenir et viendront se faire rembourser le prix de l'abonnement participation déduite.

A. Theurillat : On définit dans le rapport que cela représentera pour la commune une recette supplémentaire.

C. Simon-Vermot : Il faut plutôt comprendre que la commune diminue la charge pour les transports. D'où la proposition de demander une participation de Fr. 150.00 par élève transporté, ce qui équivaut à un peu plus de 10.00

Fr. par mois, somme justifiée pour un service à domicile. A La Sagne, cette mesure est en place et au Locle l'abonnement n'est pas remboursé totalement.

D. Hänni : Un abonnement à Car postal coûte Fr. 495.00 par an.

P. Raval : Explique que le Grand Conseil a pris la décision de ne prendre plus qu'un point d'impôt aux communes au lieu de 2 proposés pour 2018. Ce point sera prélevé jusqu'à ce que la nouvelle péréquation soit sous toit. Il faudra donc compter sur un déficit plus important pour notre commune.

N. Dunand : Lit le rapport accompagnant le plan financier inséré dans le budget. Elle remercie C. Simon-Vermot pour le travail accompli.

N. Dunand : Lit l'arrêté du Budget 2018.

Le budget 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents. (8 oui)

M. Boucard : Trouve impressionnant le nombre de papiers reçus pour la commission financière puis pour le Conseil général (représente 540 feuilles pour tous les membres). Aurait-on le moyen de diminuer ?

C. Simon-Vermot : On avait évoqué l'idée d'envoyer les dossiers par e-mail, mais il n'est pas facile de lire un budget reçu par e-mail. Par contre au niveau du contenu du budget on ne peut pas diminuer le nombre de feuilles, il doit être élaboré selon la nouvelle loi, selon des critères identiques pour toutes les communes.

D. Grange, R. Maradan, P. Raval : Préfèrent une version papier pour le document Budget.

D. Hänni : Propose que tous les documents soient envoyés par e-mail et que ceux qui souhaitent une version papier du Budget en fassent la demande au bureau, comme pratiqué pour les comptes.

Tous les membres sont d'accord avec cette façon de faire.

4. Arrêté « Autorisation fiduciaire »

Les conseillers généraux ont reçu un rapport du conseil communal et l'arrêté (en annexes).

N. Dunand : Lit l'arrêté, elle demande s'il y a des questions.

L'autorisation de mandater la Fiduciaire Sorevor SA à Neuchâtel, M. H. Pointet pour le contrôle des comptes 2017 de la commune est acceptée à l'unanimité des membres présents. (8 oui)

5. Arrêté concernant l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance.ne

Les conseillers généraux ont reçu un rapport du conseil communal et l'arrêté (en annexes).

N. Dunand : Lit l'arrêté, elle demande s'il y a des questions. Elle souhaite avoir des précisions au sujet de la réserve qui figure encore dans nos comptes pour Prévoyance.ne.

A-L. Monard : Cette réserve comme indiqué dans le rapport n'est plus légale, elle sera dissoute au bouclage des comptes 2017. Il s'agira donc d'une recette.

L'autorisation concernant l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance.ne est acceptée à l'unanimité des membres présents. (8 oui)

6. Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

Les conseillers généraux ont reçu un rapport du conseil communal et le règlement (en annexes).

N. Dunand : Lit le règlement, elle demande s'il y a des questions.

Le Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie est accepté à l'unanimité des membres présents. (8 oui)

7. Information de la commission de recrutement

P. Raval : Informe que 4 personnes ont accepté de faire partie du Conseil général. Il s'agira d'engager la procédure légale pour leur nomination. Il s'agit de Mmes Céline Galli, Romane Haldimann et MM. Ibrahima N'Gaïde et Sébastien Verbeck.

D. Grange : Demande si E. Jeanneret a confirmé son souhait de faire partie du conseil communal

D. Hänni : Indique qu'il a donné son accord est d'accord, mais officiellement seulement à partir de fin janvier. Le but étant de faire un mois ensemble pour assurer la transition.

M. Boucard : Confirme que pour lui ce sera à partir du 15 janvier.

A. Theurillat : Demande comment cela se passe au niveau de la répartition dans les commissions.

P. Raval : Les postes dans les commissions des futurs conseillers communaux devront être redistribués, ce point sera traité lors de la première séance avec les nouveaux conseillers généraux. Il rappelle qu'un poste sera toujours vacant au conseil communal.

8. Information du conseil communal

Transports scolaires

D. Hänni : En raison de l'absence de notre employée du transport scolaire, nous avons réuni les parents des élèves transportés afin de définir si nous abandonnons le transport jusqu'à Noël. Lors de cette séance, un parent nous a transmis l'adresse d'un chauffeur au chômage formé pour ce genre de transport. Après entretien, cette personne a été engagée pour transporter les élèves pour une durée de 18 jours, soit jusqu'aux vacances de Noël. Durant cette période, Mme Fragnière, concierge qui se forme et prendra la relève dès janvier 2018.

SEVAB

Un projet est en cours pour la réfection de la station de pompage de La Porte-des-Chaux qui a un certain âge et qui n'est plus aux normes au niveau de la sécurité. Actuellement les personnes qui doivent effectuer des réparations sont transportées au moyen d'un petit chariot sur une longueur de 130 mètres. Viteos, actuellement en charge de l'entretien ne veut plus porter la responsabilité par rapport à un système trop dangereux. Un projet de forage vertical a été présenté. Une pompe serait descendue dans la nappe par un tuyau d'un diamètre de 25 cm. Les tuyaux se démontent en cas de panne de la pompe. Ce système existe à La Brévine, une journée de travail suffit pour un changement de pompe.

Ce projet qui doit encore être accepté coûterait environ Fr. 400'000, un amortissement annuel de Fr. 80'000 est prévu. A noter que la moitié des m3 utilisés dans la vallée est pompée à La Porte-des-Chaux.

Il vaut donc la peine d'entreprendre ces travaux.

D. Grange : Demande si le forage vertical va se faire au même endroit.

D. Hänni : Il se situera au-dessous du bâtiment dans le terrain plat. Il rejoindra une des deux anciennes galeries située à 130 m de profondeur.

R. Maradan : Demande qui aura la charge de ces travaux et si Viteos va participer.

D. Hänni : Tout est à la charge de SEVAB (Syndicat intercommunal). Viteos est chargé d'exécuter l'entretien.

Réfection route de traversée du village

P. Raval : Finalement un mur sera construit côté sud pour soutenir le talus. Le plan sera présenté par l'ingénieur demain matin. Les mises en soumission paraîtront la semaine prochaine. Début des travaux toujours prévu fin mars.

Sapeurs-pompiers

P. Raval : Les démissions du CSPVB sont nombreuses. Aucune décision n'a été prise encore au sujet de la réintégration ou non du commandant.

Vieux-Puits

P. Raval : Vendeur, notaire et Service des mensurations se sont réunis hier pour déterminer les deux parcelles ainsi que les servitudes. Un projet d'acte devrait nous parvenir courant janvier. Pour l'économat, ce sera à la commune de déposer des plans, l'architecte va nous envoyer les plans qu'il a dessinés sans frais à notre charge.

La chaudière de l'hôtel, changée il y a deux ans, pourrait être démontée, remontée à l'auberge pour une somme d'environ Fr. 7'500, y compris le tubage de la cheminée. Le conseil communal doit encore étudier cette possibilité.

D. Hänni : Rappelle que la chaudière de l'hôtel sera de toute manière démontée, nous ne devons pas l'acheter.

P. Raval : La signature des actes est prévue fin février début mars, ensuite nous entreprendrons les différents travaux.

Centre Jura

P. Raval : Selon séance d'hier soir, indique que le Conseil fédéral a débloqué un crédit pour la réfection de différents tronçons de lignes ferroviaires. Le canton de Neuchâtel est concerné par la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Centre Jura a écrit au Conseil d'Etat pour qu'il prenne en considération au moins 4 trains à l'heure à la cadence d'un ¼ d'heure, la mise au gabarit des nouveaux tunnels pour les voitures et éventuellement trains à 2 étages, la suppression du rebroussement de Chambrelieu et bien sûr la ligne directe qui serait la panacée Neuchâtel, Les Hauts-Geneveys, La Chaux-de-Fonds.

Tout ménage parcage hivernal

P. Raval : Indique que cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur, mais en raison des nombreux problèmes rencontrés par le responsable du déneigement ce début d'hiver. Le parcage est donc interdit sur le domaine public de 4h00 à 8h00 lors de précipitations. Durant cette période, le parcage est possible sur le parking du Temple. Décision prise aussi pour protéger notre responsable du déneigement avec qui nous souhaitons pouvoir continuer à travailler.

D. Grange : Déploie juste le fait qu'on passe directement par la case interdiction. Personnellement je n'ai jamais reçu une indication qui me disait que ces zones étaient à proscrire lors de chutes de neige.

Avant de partir sur une interdiction, j'aurais mieux vu une information préalable. Ceci aurait été moins répressif et plus dialogue.

P. Raval : L'information a été donnée oralement à certaines personnes, mais elle n'a pas été respectée, d'où la décision d'adresser un tout ménage. Décision qui ne plaît peut-être pas à tout le monde.

H. Savary Haldimann : A aussi été surprise à la lecture du tout ménage, elle n'avait jamais entendu parler de soucis avec le déneigement auparavant. A trouvé un peu brutal.

A. Theurillat : Devrait-il y avoir des panneaux ?

P. Raval : On n'a évoqué cette possibilité aussi, mais c'est coûteux.

A. Theurillat : S'il n'y a pas de panneaux peut-on interdire ?

P. Raval : Non, on ne peut pas interdire sans signalisation. Si les directives du tout ménage sont respectées et que le responsable du déneigement est satisfait nous en resterons là, sinon nous entreprendrons d'autres démarches. Pour information, la semaine passée une voiture était parquée sur la route.

D. Grange : Il faut préciser que cette voiture appartenait à un locataire de Chante-Joux et qu'il ne s'agissait pas d'un habitant de la commune.

M. Boucard : Félicite le conseil communal d'avoir pris cette décision. Au vu de la situation actuelle, notre responsable du déneigement ne peut plus effectuer son travail dans des conditions acceptables. Si des gens de l'extérieur sont au Collège ou à Chante-Joux, nous ne pouvons rien faire.

P. Raval : Rappelle qu'ils peuvent déplacer leurs voitures sur le parking du Temple et que l'interdiction de parquer n'est appliquée que de 4h à 8h.

M. Boucard : Indique que le tout ménage parle de sanctions éventuelles.

P. Raval : Explique qu'il faudrait pour cela prendre d'autres mesures, par exemple signer un contrat avec la police du Locle qui pourrait monter à la demande pour mettre des amendes. Nous n'espérons pas devoir en arriver là.

N. Dunand : Ne faudrait-il pas installer un panneau au parking du Temple qui indique qu'en cas de neige, c'est le seul endroit où le parage est autorisé ?

R. Maradan : Se demande comment les externes pourront connaître cette directive ?

D. Grange : Pense que des externes qui passeraient la nuit chez nous seront informés soit par le gérant de Chante-Joux ou par les habitants chez qui ils logeront.

P. Raval : Indique que les voitures ne doivent pas être parquées sur la voie publique, il est primordial que l'accès soit libre pour laisser le passage à une ambulance ou aux pompiers.

9. Divers

D. Grange : Evoque sa déception de l'abandon à partir de dimanche du Publicar reliant Le Locle à La Chaux-du-Milieu tard le samedi soir. Il comprend les impératifs économiques mais cela veut dire que nos jeunes vont devoir prendre un taxi ou faire du stop.

M. Boucard : Informe que c'est un véhicule qui n'est plus utilisé la nuit, selon les statistiques, il n'est plus du tout rentable. Il y a deux ou trois ans, beaucoup de jeunes l'utilisaient ce qui n'est plus du tout le cas maintenant.

Il met en garde la commune, que pour le transport scolaire il est obligatoire légalement de décharger la carte conducteur tous les 21 jours et la carte tachygraphe tous les 3 mois.

C. Simon-Vermot : Indique que ces cartes sont déchargées, nous avons un programme installé sur l'ordinateur.

P. Raval : Souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

La soirée se termine par la traditionnelle collation de fin d'année.

La séance est levée à 21h15

A-L. Monard

Annexes : rapports du conseil communal, arrêtés et règlement, rapport de la commission financière